



**FORMULAIRE C : Déclaration d'intention de commencement de travaux -
Rappel des modalités de contrôle**

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
CONTROLE DE REALISATION**

(A adresser au SPANC dès que la date de démarrage des travaux est connue afin qu'un rendez-vous puisse être fixé)

Coordonnées du demandeur :

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Demeurant :

Tél : Courriel :

Adresse du lieu de réalisation :

.....

Certifie que :

Les travaux d'installation du système d'assainissement autonome, sont prévus vers le :

(Ne pas oublier de contacter le SPANC au moment du démarrage effectif des travaux)

L'entreprise qui réalisera les travaux du dispositif d'assainissement est la suivante (nom, téléphone et mail) :

.....

Date prévisionnelle de fin de travaux :

Les travaux respecteront :

- ❖ les préconisations faites dans l'étude de conception d'un dispositif d'assainissement non collectif (individuel).
- ❖ la réglementation et les prescriptions techniques en vigueur.

D'autre part :

- ❖ les plaques d'identification des différents ouvrages seront apparentes.
- ❖ les tampons d'accès aux différents ouvrages (fosse toutes eaux, bac dégraisseur et regard de visite, etc...) seront ouvrables le jour du contrôle et resteront au niveau du sol fini à l'issue des travaux.
- ❖ les ouvrages, en particulier le système de traitement (tranchées, filtre à sable, ou filière), ne seront pas recouverts afin qu'une vérification visuelle de l'ensemble de la filière soit possible.

Dans les conditions ci-dessus et en accord avec l'entrepreneur, le pétitionnaire contactera le SPANC avant le démarrage des travaux, afin de convenir d'un rendez-vous qui se tiendra avant la fin du chantier, permettant au SPANC d'effectuer le contrôle de bonne exécution de la filière d'assainissement non collectif.

Pour rappel, à l'issue de cette visite, un titre de 90€ sera émis par le Trésor Public correspondant au contrôle de réalisation. Et le cas échéant, pour chaque contre-visite effectuée, un titre de 90€ sera émis par le Trésor Public.

A l'issue du contrôle de bonne exécution des travaux et en l'absence de réserves, le SPANC vous délivrera une attestation de conformité d'une validité de 3 ans.

A

Nom et Signature

Le

Correspondance :

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes
(CAESE)
76, rue Saint Jacques
91150 ETAMPES

Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures (DEAI) –
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h - 12h / 14h - 17h

Tél. : 01.60.80.64.80 / Mail : spanc@caese.fr